

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2023**

**Présents** : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Elie HERBEMONT, Céline BELLARA, Sophie BERETTA, Sabine DA COSTA, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

**Absent** : Magali GUEIDAN

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 18 octobre 2023.

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Sont nommés secrétaire de séance Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Pascale VANDAMME donne lecture de l'ordre du jour :

(Elle demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération pour la prime pouvoir d'achat et une délibération pour décisions modificatives budgétaires)

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2023
- Délibération : remplacement du camion du service technique
- Délibération : engagement de crédits pour 2024
- Délibération : Ligne de trésorerie
- Organisation du marché de Noël
- Retour sur les commissions
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2023**

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2023 et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité

**Délibération : Décision modificative budgétaire 2023 M49**

Afin de ne pas avoir de dépassement de crédit au chapitre 011 à l'arrivée de prochaines factures sur le budget M49, une décision modificative budgétaire doit être prise. Après discussion, le conseil municipal décide les virements de crédits suivants : + 3.500 € (au 61523) et - 3.500 € (au 2158). La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

**Délibération : Prime pouvoir d'achat**

Après la parution du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est instaurée pour certains agents de la fonction publique territoriale. Elle est facultative et peut être inférieure au barème proposé par tranche de salaire. Après discussion, le conseil municipal décide d'accorder une prime versée sur les salaires de janvier 2024, de 250 € à madame Caroline Labèque et de 500 € à monsieur Jean-Philippe BUCHET. Le projet de délibération a été soumis au comité du Centre de Gestion du Gard, pour avis.

**Délibération : remplacement du camion du service technique**

Le camion actuel du service technique rencontrant de plus en plus de problèmes engendrant de gros frais, il doit être remplacé rapidement. Alain Trochard s'est rendu dans plusieurs garages et concessionnaires et présente les devis. Après discussion, le conseil municipal décide d'acquérir le camion benne Nissan d'occasion, à hauteur de 25.000 € TTC, avec une reprise de l'ancien véhicule.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Délibération : engagement de crédits pour 2024**

Cette délibération sera prise lors d'un conseil municipal en début d'année 2024

**Délibération : ligne de trésorerie**

Afin de faire face aux travaux de voirie et pouvoir régler les entreprises en attendant le versement des subventions attendues, une ligne de trésorerie doit être ouverte, et un prêt à long terme doit être contracté.

Après discussion, le conseil municipal décide de prendre une délibération pour ouvrir une ligne de trésorerie permanent à hauteur de 150.000 € et de contracter un prêt à long terme sur 25 ans, d'un montant de 320.000 €.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### Questions diverses

- Un point est fait sur le marché de Noël : 42 participants divers et variés seront présents
- Retour sur les commissions : madame la Maire rappelle aux délégués la nécessité d'être présents aux commissions qui leur ont été attribuées en début de mandat, et la nécessité de prévenir en cas d'absence.
- Noël des enfants : madame la maire demande aux élus d'être présents pour la mise en place du foyer le dimanche 10 décembre au matin.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25**

La Maire,



*[Handwritten signature of the Mayor]*

Les conseillers municipaux,

*[Handwritten signatures of the municipal council members]*